

FAITS EN BREF DE LA CSSIAT – 2007



Nombre de travailleurs protégés en vertu de la <i>Loi sur les accidents du travail</i>	301 600*	Appels réglés	648
Nombre de travailleurs protégés en vertu de la <i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i> (à l'exception des travailleurs protégés en vertu des lois fédérales)	344 300*	Frais engagés au titre des réclamations pendant l'exercice courant (<i>en milliers</i>)	114 080 \$
Nombre de travailleurs au Nouveau-Brunswick	362 600**	Paiements effectués au titre des réclamations pour des accidents de l'exercice courant et des exercices antérieurs (<i>en milliers</i>)	127 001 \$
Nombre d'employeurs cotisés	13 718	Frais engagés au titre des réclamations pour des accidents de l'exercice courant et des exercices antérieurs (<i>en milliers</i>)	203 483 \$
Salaire assurable / cotisable maximum	53 200 \$	Total des engagements au titre des prestations – employeurs cotisés (<i>en milliers</i>)	856 983 \$
Taux de cotisation moyen provisoire	2,10 \$	Total des engagements – employeurs tenus personnellement responsables (<i>en milliers</i>)	140 472 \$
Taux de cotisation moyen réel	2,08 \$*	Frais d'administration – sans compter les employeurs tenus personnellement responsables ainsi que la santé et la sécurité au travail (<i>en milliers</i>)	19 868 \$
Nombre de réclamations créées (peut comprendre les réclamations sans demande de prestations)	25 899	Frais d'administration – Santé et sécurité au travail (<i>en milliers</i>)	8 115 \$
Réclamations notées, aucune prestation versée	13 966	Revenu des cotisations (<i>en milliers</i>)	148 690 \$
Réclamations jugées	12 987*	Total du revenu tiré des cotisations (<i>en milliers</i>)	194 168 \$*
Réclamations avec interruption de travail	6 134	Salaires assurables (<i>en milliers</i>)	7 257 752 \$*
Réclamations sans interruption de travail	5 674*	Taux de rendement du marché du portefeuille	-0,4 %
Nombre d'accidents mortels se produisant	8*	Pourcentage de capitalisation	105,4 %
Nombre moyen de jours perdus par réclamation avec interruption de travail	70		
Paiement moyen par réclamation	4 448 \$		
Jours civils moyens écoulés entre la déclaration de la blessure et le premier paiement (<i>toutes réclamations confondues</i>)	38,7*		
Nombre d'inspections des lieux de travail	6 838		
Nombre d'ordres donnés (infractions à la <i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i>)	5 193		
Nombre d'enquêtes sur des accidents graves	176 [†]		
Appels reçus	675		
- interjetés par des travailleurs (ou leur représentant)	624		
- interjetés par des employeurs (ou leur représentant)	51		

*Projection, dans l'attente des derniers chiffres pour 2007

**Source : Statistique Canada

[†]Le nombre d'enquêtes sur des accidents graves comprend les accidents mortels, les lésions par écrasement, la perte de vision dans au moins un œil, les fractures (sauf les doigts et les orteils) et toute autre blessure nécessitant une admission à l'hôpital (amputations, brûlures, etc.).

Remarque : Certains chiffres ont été redressés de publications antérieures de façon à refléter des renseignements plus à jour.

WORKSAFE TRAVAIL SÉCURITAIRE